



N° OJ : 10

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : Réaménagement du plateau du Heysel : projet "Parc des sports".- NEO scl.- Protocole d'accord.

Le Conseil communal,

Considérant que la société Neo SCRL a notamment été chargée de mener un projet de réaménagement des infrastructures sportives du plateau du Heysel, projet dénommé "Parc des Sports" situé entre l'avenue Houba de Strooper et le boulevard du Centenaire à 1020 Bruxelles ;

Considérant que, dans ce cadre, la SCRL Neo et la Ville de Bruxelles décident notamment d'organiser, en vertu de l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, des marchés conjoints pour la réalisation des travaux de construction du projet "Parc des Sports" et pour s'entourer des prestataires de services qui sont nécessaires pour la réalisation desdits travaux ;

Considérant la nécessité de conclure un protocole d'accord fixant les modalités de partenariat entre la NEO S.C.R.L. et la Ville de Bruxelles ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le protocole entre la Ville de Bruxelles et NEO S.C.R.L. est adopté.

Annexes :

[Protocole d'accord FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)